



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 57592

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la place des prud'hommes dans l'édifice judiciaire français. Juridiction d'exception dont les membres sont élus de façon paritaire par leurs pairs issus du monde du travail, la prud'homie est une juridiction civile indispensable au respect de notre Etat de droit. Ces juges du travail sont des juges du terrain et le traitement des affaires qui leur sont soumises est de plus en plus complexe. Il lui demande donc si elle envisage d'augmenter les moyens accordés à l'exercice de la fonction de l'autorité judiciaire du travail de façon à renforcer encore davantage l'efficacité qu'on lui connaît.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57592

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 754